

DECISION DU MAIRE

N° 3/2021

Demande de subvention pour l'achat d'un véhicule électrique

Le maire de Mont-Saxonnex,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22 qui donne la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire, pour la durée du mandat, tout ou partie de ses fonctions, et en particulier l'alinéa 3,

En vertu de la délibération du conseil municipal du 24/06/2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant maximum de 90.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la loi n°2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Considérant que la commune, soucieuse de son environnement, souhaite engager une démarche volontaire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre,

Considérant qu'un véhicule communal vétuste peut être remplacé par un véhicule électrique propre, de type « Kangoo Z.E. »,

Considérant que la dépense correspondant à cet achat sera prévue au budget principal 2021 de la commune,

Décide :

Article 1 : Un véhicule électrique propre, de type « Kangoo Z.E. » va être acheté auprès de la société « Renault Vallée de l'Arve » pour la somme de 16.964,93 € HT, soit 22.357,36 € TTC.

Article 2 : Une subvention est sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de cette acquisition.

Article 3 : Cet achat est ainsi financé par la Région et les fonds propres de la commune.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le 27 JAN. 2021
et publication ou
notification
du 27 JAN. 2021.
Le Maire,



Mont-Saxonnex, le 27 janvier 2021,

Le maire,
Frédéric CAUL-FUTY

